

Communiqué de presse de la BCE sur le premier élargissement de la zone euro (2 janvier 2001)

Légende: Dans ce communiqué de presse, la BCE se réjouit du premier élargissement de la zone euro: la Grèce adopte la monnaie unique et devient le douzième pays appartenant à l'Eurosystème.

Source: European Central Bank. Press releases. [ON-LINE]. [s.l.]: European Central Bank, [03.12.2001]. Disponible sur <http://www.ecb.int/press/>.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communiqu%C3%A9_de_presse_de_la_bce_sur_le_premier_%C3%A9largissement_de_la_zone_euro_2_janvier_2001-fr-2dbee14c-8443-44ba-bc85-1b6197983886.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Communiqué de presse de la BCE du 2 janvier 2001: La Grèce est à présent membre de l'Union économique et monétaire européenne

Hier, le 1^{er} janvier 2001, l'euro a été introduit en Grèce. La Grèce est ainsi devenue le douzième État membre de l'UE à adopter la monnaie unique et le premier depuis le passage à la phase III de l'Union économique et monétaire (UEM), le 1^{er} janvier 1999. La Banque centrale européenne (BCE) accueille chaleureusement ce premier élargissement de la zone euro.

Conséquence de l'adoption de l'euro par la Grèce, la Banque de Grèce est à présent membre à part entière de l'Eurosystème, avec les mêmes droits et devoirs que les onze banques centrales nationales des autres États membres de l'UE qui ont adopté l'euro. Plus précisément, conformément à l'article 49 des statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne (Statuts du SEBC), la Banque de Grèce a payé aujourd'hui le solde de sa contribution au capital de la BCE, ainsi que sa part dans les réserves de la BCE. Conformément à l'article 49 des statuts du Système européen de banques centrales, la Banque de Grèce a également transféré à la BCE sa contribution aux avoirs de réserve de change de la BCE.

Le 29 décembre 2000, on annonçait la première opération principale de refinancement pour 2001, à laquelle les représentants grecs au sein de l'Eurosystème participeraient pour la première fois. Aujourd'hui, cette opération principale de refinancement s'est déroulée avec succès. L'attribution de 101 milliards d'euros a pris en compte les besoins en liquidité supplémentaires de la zone euro résultant de l'intégration des institutions financières monétaires grecques dans le système bancaire de la zone euro.

La liste des institutions financières monétaires ayant leur siège en Grèce et assujetties à la constitution de réserves obligatoires est disponible sur le site Internet de la BCE, à l'instar des listes des autres États membres de l'UE ayant adopté l'euro. La liste des actifs se trouvant en Grèce et éligibles comme garanties pour les opérations de crédit de l'Eurosystème est également disponible sur le site de la BCE. [IFM et actifs éligibles].